Web FRA

Terre de Vins

www.terredevins.com

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **57674**
Sujet du média : **Tourisme-Gastronomie**

7 Janvier 2022
Journalistes : **Yoann Palej**
Nombre de mots : **2543**

Visualiser l'article

Montpellier : Millésime Bio 2022 décalé d'un mois !

(© SudVinBio Millésime Bio 2020 - Gilles Lefrancq)

La situation sanitaire internationale actuelle oblige les organisateurs du salon Millésime Bio à décaler l'édition 2022 d'un mois. Le rendez-vous incontournable du début d'année, initialement prévu du 24 au 26 janvier, aura finalement lieu du 28 février au 2 mars, toujours au Parc Expo de Montpellier.

Le premier grand salon 2022 de la filière vin est décalée d'un mois ! Millésime Bio, initialement prévu du 24 au 26 janvier au Parc des Expositions de Montpellier, aura finalement lieu du 28 février au 2 mars. « Le Conseil d'Administration de Sudvinbio, composé de vignerons et metteurs en marché exposant au salon, s'est réuni ce jeudi matin afin de prendre une décision dans l'intérêt de tous, pour l'efficacité de votre salon et la pérennité de notre évènement », peut-on lire dans un communiqué que nous nous sommes procurés. « Un quasi-consensus a abouti à la décision de décaler l'événement, poursuit Jeanne Fabre, présidente de la Commission Millésime Bio. A l'heure actuelle, la Préfecture ne peut garantir la possibilité de déguster debout d'ici au 24 janvier. »

Décision prise après une large consultation

La situation sanitaire internationale est évidemment au coeur de la problématique des organisateurs. « Nous nous retrouvons face à de sérieux problèmes pour l'organisation des évènements et le déplacement des personnes, détaille le communiqué. Même si les restrictions de jauge ne concernent pas notre événement, nous pouvons avoir de gros doutes sur la bonne fréquentation de notre salon, notamment pour les visiteurs internationaux. » La décision a été prise après une large

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

consultation auprès des exposants et des visiteurs inscrits. « Le choix de la nouvelle date (en pleine vacances scolaires de la zone C, pendant le salon de l'Agriculture, et une semaine avant le nouveau salon local « Dégustez en V.O ») a été le fruit de beaucoup de réflexion dans un milieu contraint et face à plusieurs paramètres et notamment les disponibilités du Parc Expo, des exposants et des visiteurs », poursuit la présidente de la Commission Millésime Bio. La session digitale a elle aussi été décalée et reprogrammée sur les dates initiales du salon physique (24 et 25 janvier 2022) afin de « préserver un rendez-vous business sur le mois de janvier et de répondre à une logique de marché ». En revanche, le concours Challenge Millésime Bio se tiendra comme prévu les mardi 11 et mercredi 12 janvier.

Plus d'infos sur le site : https://www.millesime-bio.com/

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.